

Direction du Logement et de l'Habitat

Sous-direction de l'Habitat
Service Technique de l'Habitat

SAISINE DE LA COMMISSION DE DÉLAIS DE RAVALEMENT
(à renvoyer dans le mois qui suit l'arrêté d'injonction à l'adresse indiquée ci-dessous)

Le présent formulaire a été établi conformément à l'arrêté municipal du 27 octobre 2000 sur le ravalement obligatoire des immeubles parisiens qui précise – notamment – que : "les propriétaires d'immeubles astreints à l'obligation de ravalement peuvent solliciter auprès des services de la mairie de Paris des délais excédant ceux prévus aux articles L.132-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation (C.C.H.)" - extrait de l'article 7. de l'arrêté. Convenablement remplie et accompagnée des justificatifs des travaux ou de la situation rencontrée, cette demande de renseignements – sans caractère réglementaire – facilitera la démarche de saisine de la commission par le propriétaire – ou son représentant - en même temps que la décision de l'administration.

■ QUALITÉ DU DEMANDEUR :

"La commission de délais de ravalement est saisie (...) par les **propriétaires** ou leurs **représentants habilités** (...)"

"Les propriétaires ou leurs représentants habilités **peuvent, à leur demande, être entendus par la commission** (...)"

(extraits des articles 2. et 3. de l'arrêté municipal du 5 mars 2001 fixant les modalités de fonctionnement de la commission)

☐ syndic, gestionnaire d'immeuble

☐ propriétaire unique ou son représentant

☐ président.e du Conseil Syndical

☐ autre :

Société, nom, prénom :

Courriel : Téléphone (ligne directe/portable) :

■ ADRESSE DE L'IMMEUBLE :

..... à Paris

■ RÉGIME DE LA PARCELLE :

☐ copropriété, préciser le nombre de copropriétaires : (Occupants : Bailleurs :)

☐ propriété unique

☐ indivision

☐ autre (préciser) :

■ AFFECTATION MAJORITAIRE DE L'IMMEUBLE :

☐ habitation (nombre de logements :)

☐ bureaux

☐ commerce

☐ autre :

■ LOCALISATION DU RAVALEMENT RÉCLAMÉ AU TITRE DU C.C.H. :

☐ façade.s sur rue (nombre :)

☐ mur pignon (nombre :)

☐ façade.s sur cour (nombre :)

☐ sur courette (nombre :)

☐ autre :

■ DATE SOUHAITÉE POUR LE RAVALEMENT RÉCLAMÉ AU TITRE DU C.C.H. :

et susceptible de constituer un engagement du.des copropriétaire.s en cas de satisfaction de la présente demande

■ MOTIFS DU DÉLAI DEMANDÉ (JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LES JUSTIFICATIFS) :

☐ travaux réalisés au cours des 2 années précédentes d'un montant au moins égal au coût prévisionnel des travaux de ravalement

☐ travaux impératifs, dont la nature et le montant ont été arrêtés avant l'arrêté municipal d'injonction et ayant pour objet la conservation de l'immeuble ou son maintien en bon état d'habitabilité

☐ voisinage d'un chantier générateur de salissures ou de désordres

☐ situation juridique rendant impossible ou anormalement difficile le processus de décision devant aboutir au ravalement

☐ autre :

Date :

Signature et cachet éventuel